

Université de Genève
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES
ACADEMICUS
1984

1984

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU RECTORAT

Le manque de clarté qui continue à caractériser la discussion engagée, il y a un certain temps déjà, sur la nature du rapport que le Rectorat est tenu de présenter chaque année ne facilite pas la tâche du rédacteur de ces quelques lignes. Il semble, cependant, que l'on s'achemine vers une formule où le rapport d'activités traditionnellement publié dans la brochure du Dies Academicus et le rapport de gestion soumis en automne au Conseil de l'Université ne constitueront plus qu'un seul et unique document. Le contenu de la brochure du Dies en serait automatiquement modifié et ceci dès l'année 1985.

Si donc les tenants d'un certain conservatisme vont se réjouir de retrouver la publication à laquelle ils sont habitués depuis plusieurs années, qu'ils se préparent cependant au changement qui se manifesterà, de façon que nous souhaitons éclatante, l'an prochain.

C'est le 15 juillet 1983 que le recteur Justin Thorens a transmis à M. Marcel Guenin les rênes du Rectorat, tout d'abord, et de l'Université tout entière. C'est dire que ce rapport chevauche partiellement deux périodes administratives. Mais si les responsables ne sont plus les mêmes, les problèmes fondamentaux ne se sont guère modifiés. Problèmes qui se situent encore et toujours dans un cadre délimité par le nombre des étudiants, la limitation des ressources financières, tant sur le plan local qu'au niveau national, l'explosion des connaissances, le souci d'assurer un enseignement de haut niveau et de soutenir le développement de la recherche.

Comme nous l'avons fait ces dernières années, nous renoncerons délibérément à traiter ici toutes les questions importantes qui ont retenu l'attention du Rectorat. Par le Bulletin d'information mensuel de l'Université, comme aussi par la place que lui font les journaux de notre pays, tous ceux auxquels l'Université tient à cœur sont régulièrement informés sur les événements qui jalonnent notre route. Il ne paraît donc pas indispensable d'y revenir ici, qu'ils aient été lumineux ou – comme ce fut spécialement le cas cette année – chargés d'ombres et de doutes. Au fastidieux énuméré de problèmes divers, nous préférons livrer à nos lecteurs quelques réflexions sur tel ou tel autre aspect de nos activités.

I. NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE

La mise à disposition de nouvelles ressources informatiques adaptées aux besoins de l'enseignement et de la recherche, de l'administration, est l'une des préoccupations essentielles du Rectorat.

Au printemps 1983 déjà, le directoire et les responsables du centre universitaire d'informatique confiaient au professeur Vasilii Zakharov, alors attaché au CERN, une étude sur les machines appelées à succéder à l'actuelle machine du centre, l'UNIVAC 11/108.

Les conclusions de ce que l'on a appelé le « rapport Zakharov » recommandaient une augmentation considérable des ressources informatiques et préconisaient un parc de machines spécialisées, administré de manière centralisée. Par ailleurs, il apparaissait essentiel de permettre, grâce à un réseau, l'accès homogène aux ressources ainsi créées. En même temps, il apparaissait que des stations de travail individuelles ne devaient pas être considérées comme des unités isolées, mais plutôt comme des composantes d'une structure globale.

Une fois le rapport adopté, le Rectorat mettait sur pied un directoire informatique, dont le recteur prenait lui-même la tête, ainsi que deux commissions spécialisées, l'une chargée de regrouper l'ensemble des usagers, l'autre de faire des propositions au directoire sur les allocations de ressources.

Sur le plan financier, une première tranche de crédits afin de financer le nouveau système informatique était demandée au Conseil d'Etat pour l'année 1985.

Sur le plan de la réalisation, le rapport Zakharov préconise une séparation du Centre universitaire d'informatique, chargé de l'enseignement et de la recherche, et des Services de calcul. En attendant que cette séparation puisse être faite, le directoire chargeait un groupe de planification, confié au professeur Zakharov, de préparer le cahier des charges pour l'établissement d'un réseau utile à l'ensemble de notre maison, puis pour l'achat des machines. Les travaux de ce groupe avancent extrêmement rapidement et plusieurs de ses conclusions sont sur le point d'être approuvées par le directoire et le Rectorat.

Dans ces conditions, le Rectorat est non seulement convaincu que l'effort qu'il a entrepris est un effort prioritaire et indispensable pour l'avenir de notre maison, de l'enseignement qui y est dispensé et de la recherche qui y est menée, mais il croit que cet effort ne tardera pas à porter ses fruits.

II. PLAN QUADRIENNAL 1984-1987

Le quatrième plan de notre Université – document « C » – fut achevé au cours de l'année 1983 et approuvé par le Rectorat, le Collège des recteurs et doyens et le Conseil de l'Université (à l'unanimité et une abstention) au cours du mois de juin de la même année.

Une distribution – restreinte pour le document complet (Commission de planification universitaire, Hautes Ecoles Suisses), et large du résumé (Conseil d'Etat, Commission du Grand Conseil, etc.) – s'est effectuée au cours du mois d'octobre 1983. L'accueil favorable recueilli auprès des autorités politiques cantonales, des autres universités, ainsi que de divers milieux concernés, atteste du sérieux de l'approche choisie et l'excellence de la présentation du texte.

La réalisation du plan a commencé avec l'exercice budgétaire 1984 qui se traduit par une augmentation globale de 2,5% au lieu des 3% prévus initialement. En francs constants, cette augmentation représente 2,4% si on utilise les mêmes salaires standards que ceux de 1983 et que l'on estime à 5% le taux de renchérissement pour 1984.

En résumé, on peut constater que les options fondamentales du plan, en ce qui concerne les postes et les crédits, ont été suivies dans le projet de budget 1984: attribuer l'essentiel des 40 nouveaux postes aux Sciences humaines et augmenter substantiellement les crédits de fonctionnement et d'équipement des facultés des sciences et de médecine. Conformément au plan, les crédits de bibliothèques ont également enregistré une croissance importante de l'ordre de 12% pour parer à la dégradation des moyens dans les différents secteurs de l'Université.

Bien que des différences subsistent par rapport aux prévisions du plan, on peut estimer la relation plan – budget pour cette première année du plan comme très satisfaisante et conclure que l'Université a enregistré un bon taux de réalisation du plan.

III. LES BIBLIOTHÈQUES

– Convention avec la Ville de Genève

Le 21 décembre 1983, le Conseil Municipal de la Ville de Genève votait un crédit de frs. 670 000.– pour l'informatisation de cinq bibliothèques scientifiques municipales. Par ce vote, les conseillers municipaux donnaient leur accord à la conclusion d'une convention entre la Ville de Genève et l'Université portant sur l'informatisation des bibliothèques scientifiques.

Ainsi donc les bibliothèques du Conservatoire et Jardin botaniques, du Museum d'Histoire naturelle, du Musée d'Ethnographie, sans oublier la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie et, surtout, la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) vont collaborer avec les bibliothèques de l'Université de Genève au sein d'une base de données bibliographiques commune; cette dernière compte désormais plus de 500 000 notices bibliographiques, constituant la plus grande base de données bibliographiques suisse. Rappelons qu'elle a été créée, en 1971, par la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne (BCUL), qui continue à en assurer sa gestion, et qu'elle fonctionne au moyen du système Sibil conçu par la BCUL.

La Convention entre la Ville de Genève et l'Université marque un pas important en vue de la constitution d'un réseau informatique romand des bibliothèques scientifiques. Déjà la bibliothèque de l'Institut suisse de droit comparé (Dorigny) et la bibliothèque des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel ont rejoint le réseau; la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg devrait le faire au cours de 1984.

L'informatisation des bibliothèques scientifiques romandes constitue un exemple réussi de collaboration et de coordination intercantionales; il permettra aux étudiants et chercheurs de nos universités un accès plus rapide et surtout plus complet aux richesses de nos bibliothèques.

– Le dépôt des bibliothèques universitaires du Quai du Seujet

Le Grand Conseil du Canton de Genève a voté une loi accordant un crédit de 2 millions pour l'équipement du dépôt des bibliothèques universitaires du Quai du Seujet. Il s'agissait là de l'ultime étape législative destinée à doter l'Université du dépôt devant servir à recueillir la documentation scientifique ayant perdu de son actualité, mais pas de son intérêt.

Le dépôt du Quai du Seujet est situé sous la colline de Saint-Jean. Il est à même de stocker plus d'un million et demi de volumes qui seront placés dans des armoires mobiles (Compactus), totalisant trente-cinq kilomètres linéaires de rayonnages. Rappelons que l'Université acquiert annuellement 40 000 volumes de monographies et périodiques, soit quelque 1 200 mètres de rayonnages.

– Etat du projet informatique des bibliothèques

Au printemps 1984, le projet informatique entame sa troisième année d'existence et de collaboration fructueuse avec la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne. L'Université de Genève catalogue environ 15 000 ouvrages annuellement sur 25 terminaux installés dans les bibliothèques suivantes: Droit, Sciences économiques et sociales, Allemand, Anglais, Histoire de l'Art, Français, Médecine, Chimie, Physique et à l'Ecole de traduction et d'interprétation. Une ligne « multipoints » relie nos bibliothèques à l'ordinateur de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne.

IV. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Elle s'est divisée en trois groupes de travail qui ont entrepris chacun d'examiner un mandat bien précis, à savoir:

- La situation des étudiants en 1^{re} année, à leur entrée dans les études universitaires et cela avant tout dans les Facultés des Sciences Humaines où le problème de l'encadrement se pose de façon particulièrement aiguë;
- La formation pédagogique des enseignants universitaires, qu'il s'agisse des collaborateurs et des professeurs, problème lié à celui de l'évaluation de l'enseignement;
- La formation continue et plus particulièrement la mission dont l'Université pourrait se charger, en tenant compte de ce qui se fait déjà et de la spécificité des études universitaires.

V. CORPS PROFESSORAL – NOMBRE DE NOMINATIONS du 1^{er} avril 1983 au 31 mars 1984

Facultés	PO	PE	PEC	PAD	CC	PAT	nombre Etrangers
Sciences	3	1	–	1	4	–	1
Médecine	2	–	–	–	4	–	1
Lettres	2	–	–	–	6	–	3
S.E.S.	–	–	–	1	1	–	–
Droit	2	–	–	–	2	–	–
Théologie	1	–	–	–	–	–	–
F.A.P.S.E.	2	–	–	–	4	–	3
E. Architecture	–	–	1	–	–	–	–
E.T.I.	–	–	1	–	1	–	1
TOTAL	12	1	2	2	22	–	9

Statistique établie sur la base de l'état du fichier au 27.03.84

VI. COLLABORATEURS – NOMBRE DE NOMINATIONS du 1^{er} avril 1983 au 31 mars 1984

Facultés	MER	CT	CR	Maîtres assistants	Assistants
Sciences	7	1	3	16	71
Médecine	4	–	5	7	72
Lettres	–	1	–	6	10
S.E.S.	1	–	–	1	29
Droit	–	1	–	–	25
Théologie	–	–	–	–	–
F.A.P.S.E.	1	1	–	1	16
E. Architecture	–	1	–	1	3
E.T.I.	–	–	–	–	3
TOTAL	13	5	8	32	229

Statistique établie sur la base de l'état du fichier au 27.03.84

VII. CERTIFICAT DE FORMATION PERMANENTE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'année 1983-84 a vu le lancement du certificat de formation permanente en administration publique, dont l'idée avait surgi en 1976 déjà.

Parmi toutes les tâches de la formation permanente qui incombent à l'Université, le Rectorat a choisi de mettre l'accent sur celles des cadres de l'administration publique, pour deux raisons: tout d'abord, il n'existe pas, à Genève, d'enseignement universitaire de management public et, par ailleurs, un tel projet permettrait d'améliorer les relations entre l'Université et les différentes administrations genevoises.

C'est pourquoi, cet automne, une vingtaine d'étudiants ont inauguré le premier cycle de l'enseignement dispensé par des professeurs des facultés de sciences économiques et sociales et de droit dans des domaines aussi variés que la gestion d'entreprise, l'informatique de gestion, le droit administratif, le management public, etc.; ils ont entre 5 à 10 ans d'expérience depuis leur sortie de l'Université où ils ont obtenu une licence dans des domaines aussi variés que la théologie, la psychologie, le génie forestier etc. et ils occupent des postes à responsabilités soit à la Ville, soit à l'Etat.

L'enseignement s'étend sur deux ans, à raison d'une demi-journée par semaine avec un supplément d'une demi-journée pour la préparation. La volée actuelle est une volée expérimentale; il s'agira donc, dès l'an prochain, de faire le point de la situation, pour savoir si l'expérience doit être répétée, modifiée, voire élargie.

VIII. L'INFORMATION UNIVERSITAIRE

Il y a quinze ans déjà, l'une des premières universités de Suisse sûrement, d'Europe très probablement, à se doter d'un Service de presse et d'information, était celle de Genève. Celle-ci, consciente des problèmes soulevés par la communication en ses murs et vis-à-vis de l'extérieur, engageait un journaliste professionnel et se donnait en priorité un mensuel.

Ne niant pas tous les efforts d'information tentés auparavant, intégrant ceux de la communauté post soixante-huitième, les années 1969-1972 ont été décisives dans le développement de l'information universitaire.

D'autres priorités sont apparues ensuite, comme l'ouverture de l'Université aux retraités et aux sans-maturité, et qui ont sanctionné un phénomène bien naturel: la vitesse de croisière du système d'information adopté. Face aux besoins internes et externes, l'adaptation s'est faite, en distinguant notamment les deux notions de presse et de relations publiques.

Le développement des techniques audio-visuelles et la progression opérée dans le traitement des textes: autant de bonnes raisons pour le Rectorat d'envisager le pas à franchir, tout en gardant les moyens qui ont fait leurs preuves, ici et ailleurs.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, le Service de presse et d'information collabore activement avec les Services de l'audio-visuel et des publications, tout en publiant un *Carnet* hebdomadaire, un *Bulletin* mensuel, des *Communiqués de presse* et une *Revue de presse*.

La réflexion que le Rectorat et le Service de presse mènent ensemble les conduit à s'interroger dans plusieurs directions:

- Un traitement de l'information scientifique plus quotidien et plus efficace;
- La forme visuelle adaptée que doit prendre le « message » universitaire dans la multitude des « messages » actuels;
- Le rôle d'éditeur et de diffuseur d'informations ponctuelles sur la vie universitaire;
- L'image de marque que doit se donner une Université ouverte.

S'il est, en conclusion, une exclusive qui a « échappé » au Service de presse et d'information, c'est celle du monopole de l'information. Partout où la présence de l'Université se manifeste – dans les media surtout – il faut admettre que cela est dû à une mentalité nouvelle: la conscience que l'information (et son corollaire la non-information) est un domaine aussi sérieux et décisif que l'enseignement et la recherche.

Avril 84